

TARIF VERT A5 - OPTION BASE

Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
		Hiver			Eté	
		PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
A5	98,76	6,916	5,564	4,237	3,950	2,451
OPTION BASE	68,64	10,678	6,406	4,386	4,044	2,529
	MU	48,12	14,879	7,559	4,776	2,597
	CU	24,84	22,989	9,934	5,271	4,311
Energie réactive (c€/kvarh)		1,770				
Coefficients de puissance réduite	TLU	1,00	0,71	0,31	0,27	0,25
	LU	1,00	0,75	0,37	0,33	0,19
	MU	1,00	0,67	0,24	0,17	0,16
	CU	1,00	0,69	0,32	0,23	0,17
Calcul des dépassements	Comptage (k ₃ k ₂ k ₁)	Electronique	KN (P _{MAX} -P)		K (P _{MAX} -P)	
		4,30 €/kW	1,43 €/kW		35,87 €/kW	
Coefficients par poste		1,00	0,71	0,31	0,27	0,25
Hiver	: de novembre à mars inclus					
Eté	: d'avril à octobre inclus					
Pointe	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus					
Heures Creuses	: 8h par jour et dimanche toute la journée					

TARIF VERT A5 - OPTION EJP

Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
		Hiver		Eté	
		PM	HH	HPE	HCE
A5	86,52	9,104	4,606	3,651	2,244
OPTION EJP	39,24	24,519	5,958	3,945	2,449
	MU				
Energie réactive (c€/kvarh)		1,770			
Coefficients de puissance réduite	TLU	1,00	0,49	0,16	0,06
	MU	1,00	0,50	0,16	0,08
Calcul des dépassements	Energie €/kWh	Electronique	KN (P _{MAX} -P) en €/kW		K (P _{MAX} -P) en €/kW
	1,09	4,09 €/kW	1,36		34,06
Coefficients par poste		1,00	0,49	0,16	0,06
Hiver	: de novembre à mars inclus				
Eté	: d'avril à octobre inclus				
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus				
Heures Creuses	: 8h par jour et dimanche toute la journée				

(a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA), et le cas échéant en fonction de la puissance souscrite, des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements ou bien de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

TARIF VERT A8 - OPTION BASE

Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)								
		Hiver et Demi-Saison					Eté			
		PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA	
A8	TLU	97,32	7,920	6,205	5,170	4,611	3,579	4,253	2,424	3,213
OPTION BASE	LU	68,28	11,879	7,908	5,265	4,790	3,635	4,338	2,498	3,255
	MU	44,52	17,491	10,456	5,978	5,359	3,983	4,489	2,559	3,217
	CU	21,72	27,132	14,306	6,868	6,084	4,336	4,671	2,617	3,233
Energie réactive (c€/kvarh)		1,770								
Coefficients de puissance réduite	TLU	1,00	0,77	0,41	0,38	0,35	0,28	0,27	0,26	
	LU	1,00	0,73	0,44	0,41	0,38	0,32	0,31	0,18	
	MU	1,00	0,71	0,36	0,32	0,20	0,14	0,08	0,06	
	CU	1,00	0,77	0,45	0,38	0,30	0,20	0,13	0,09	
Calcul des dépassements			Comptage électronique			KN (PMAx-P)			K (PMAx-P)	
	(k ₃ k ₂ k ₁)		4,31 €/kW			1,43 €/kW			35,90 €/kW	
Coefficients par poste		1,00	0,77	0,41	0,38	0,35	0,28	0,27	0,26	
Hiver	: de décembre à février inclus									
Demi-Saison	: novembre et mars									
Eté	: d'avril à octobre inclus									
Pointe	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus									
Heures Creuses	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée									

TARIF VERT A8 - OPTION EJP

Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)						
		Hiver et Demi-Saison			Eté			
		PM	HH	HD	HPE	HCE	JA	
A8	TLU	80,28	9,529	5,337	3,881	4,010	2,204	2,858
OPTION EJP	MU	38,52	24,686	6,942	4,509	4,317	2,456	2,956
Energie réactive (c€/kvarh)		1,770						
Coefficients de puissance réduite	TLU	1,00	0,49	0,24	0,14	0,05	0,02	
	MU	1,00	0,52	0,22	0,15	0,11	0,03	
Calcul des dépassements	Comptage		Energie		Electronique		KN (PMAx-P)	
	(k ₃ k ₂)		1,00 €/kWh		4,09 €/kW		1,36 €/kW	
Coefficients par poste		1,00	0,49	0,24	0,14	0,05	0,02	
Hiver	: de décembre à février inclus							
Demi-Saison	: novembre et mars							
Eté	: d'avril à octobre inclus							
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus							
Heures Creuses	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée							

TARIF VERT A - OPTION MODULABLE

Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
		Jour	Semaine			
		PM	HM	DSM	SCM	
A	TLU	88,20	8,126	5,457	4,330	3,176
OPTION MODULABLE	MU	51,60	16,943	5,998	4,888	3,222
Energie réactive (c€/kvarh)		1,770				
Coefficients de puissance réduite	TLU	1,00	0,51	0,51	0,12	
	MU	1,00	0,66	0,32	0,30	
Calcul des dépassements	Energie		Electronique		KN (PMAx-P)	
	0,70 €/kWh		4,08 €/kW		1,36 €/kW	
Coefficients par poste		1,00	0,51	0,51	0,12	
Hiver Mobile	: 9 semaines					
Demi-Saison Mobile	: 19 semaines					
Saison Creuse Mobile	: 24 semaines					
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus					

(a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA), et le cas échéant en fonction de la puissance souscrite, des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements ou bien de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

TARIF VERT B - OPTION BASE

Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)								
		Hiver et Demi-Saison					Eté			
		PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA	
B	TLU	69,48	6,700	5,794	4,773	4,224	3,198	3,920	2,136	2,906
OPTION BASE	LU	52,92	10,137	7,134	4,773	4,310	3,198	3,958	2,171	2,924
	MU	39,12	14,199	8,718	4,773	4,411	3,198	3,999	2,214	2,945
	CU	28,8	20,115	11,025	4,773	4,559	3,198	4,032	2,247	2,961
Energie réactive (c€/kvarh)						1,550				
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,74	0,33	0,31	0,26	0,25	0,24	0,22
	LU		1,00	0,76	0,40	0,38	0,33	0,32	0,30	0,29
	MU		1,00	0,80	0,50	0,47	0,43	0,42	0,40	0,39
	CU		1,00	0,86	0,63	0,61	0,57	0,55	0,54	0,53
Calcul des dépassements			Comptage électronique			KN (PMAx-P)			K (PMAx-P)	
	(k ₃ k ₂ k ₁)		2,97 €/kW			0,99 €/kW			24,74 €/kW	
Coefficients par poste		1,00	0,74	0,33	0,31	0,26	0,25	0,24	0,22	
Hiver	: de décembre à février inclus									
Demi-Saison	: novembre et mars									
Eté	: d'avril à octobre inclus									
Pointe	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus									
Heures Creuses	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée									

TARIF VERT B - OPTION EJP

Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)						
		Hiver et Demi-Saison			Eté			
		PM	HH	HD	HPE	HCE	JA	
B	TLU	69,00	8,064	4,658	3,369	3,666	1,991	2,633
OPTION EJP	MU	39,24	18,285	5,709	3,629	3,826	2,146	2,709
Energie réactive (c€/kvarh)								1,550
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,50	0,24	0,19	0,15	0,11
	MU		1,00	0,54	0,30	0,25	0,21	0,18
Calcul des dépassements			Comptage Energie		Electronique		KN (PMAx-P)	
	(k ₃ k ₂)		0,49 €/kWh		2,86 €/kW		0,96 €/kW	
Coefficients par poste		1,00	0,50	0,24	0,19	0,15	0,11	
Hiver	: de décembre à février inclus							
Demi-Saison	: novembre et mars							
Eté	: d'avril à octobre inclus							
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus							
Heures Creuses	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée							

TARIF VERT B - OPTION MODULABLE

TARIFS SUPPRIMES, correspondance tarifaire : Tarif Vert B Option EJP avec version inchangée

Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)						
		Jour PM	HM	Semaine DSM	SCM			
B	TLU	69,12	7,907	4,860	3,959	2,884		
OPTION MODULABLE	MU	39,36	15,870	5,309	4,201	2,884		
Energie réactive (c€/kvarh)						1,550		
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,51	0,42	0,30		
	MU		1,00	0,66	0,61	0,53		
Calcul des dépassements			Energie		Electronique		KN (PMAx-P)	
			0,47 €/kWh		2,89 €/kW		0,96 €/kW	
Coefficients par poste		1,00	0,51	0,42	0,30			
Hiver Mobile	: 9 semaines							
Demi-Saison Mobile	: 19 semaines							
Saison Creuse Mobile	: 24 semaines							

(a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA), et le cas échéant en fonction de la puissance souscrite, des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements ou bien de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

TARIF VERT C - OPTION BASE

	Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)							
			Hiver et Demi-Saison					Eté		
			PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA
C	TLU	63,84	6,446	5,475	4,455	3,906	2,881	3,678	1,899	2,669
OPTION BASE	LU	47,28	9,708	6,816	4,455	3,992	2,881	3,699	1,918	2,677
	MU	33,60	13,564	8,400	4,455	4,093	2,881	3,721	1,941	2,690
	CU	23,16	19,178	10,707	4,455	4,241	2,881	3,740	1,959	2,699
Energie réactive (c€/kvarh)			1,390							
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,71	0,27	0,25	0,21	0,20	0,19	0,18
	LU		1,00	0,74	0,33	0,31	0,26	0,25	0,24	0,24
	MU		1,00	0,78	0,42	0,40	0,36	0,35	0,34	0,33
	CU		1,00	0,83	0,56	0,54	0,50	0,49	0,48	0,48
Calcul des dépassements	Comptage		Electronique			KN (P _{MAX} -P)		K (P _{MAX} -P)		
	(k ₃ k ₂ k ₁)		2,21 €/kW			0,74 €/kW		18,40 €/kW		
	Coefficients par poste		1,00	0,71	0,27	0,25	0,21	0,20	0,19	0,18
Hiver			: de décembre à février inclus							
Demi-Saison			: novembre et mars							
Eté			: d'avril à octobre inclus							
Pointe			: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus							
Heures Creuses			: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée							

TARIF VERT C - OPTION EJP

	Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
			Hiver et Demi-Saison			Eté		
			PM	HH	HD	HPE	HCE	JA
C	TLU	63,000	7,790	4,492	3,195	3,492	1,825	2,465
OPTION EJP	MU	33,480	16,169	5,424	3,369	3,577	1,908	2,508
Energie réactive (c€/kvarh)			1,390					
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,48	0,19	0,14	0,11	0,09
	MU		1,00	0,52	0,24	0,20	0,17	0,16
Calcul des dépassements	Comptage		Energie		Electronique		KN (P _{MAX} -P)	
	(k ₃ k ₂)		0,38 €/kWh		2,14 €/kW		0,71 €/kW	
	Coefficients par poste		1,00	0,48	0,19	0,14	0,11	0,09
Hiver			: de décembre à février inclus					
Demi-Saison			: novembre et mars					
Eté			: d'avril à octobre inclus					
Pointe Mobile			: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus					
Heures Creuses			: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux toute la journée					

TARIF VERT C - OPTION MODULABLE

TARIFS SUPPRIMES, correspondance tarifaire : Tarif Vert C Option EJP avec version inchangée

	Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
			Jour PM	Semaine		
				HM	DSM	SCM
C	TLU	63,12	7,578	4,530	3,629	2,552
OPTION MODULABLE	MU	33,48	15,550	4,980	3,869	2,552
Energie réactive (c€/kvarh)			1,390			
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,46	0,37	0,24
	MU		1,00	0,61	0,54	0,45
Calcul des dépassements	Energie		Electronique		KN (P _{MAX} -P)	
	0,37 €/kWh		2,15 €/kW		0,72 €/kW	
	Coefficients par poste		1,00	0,46	0,37	0,24
Hiver Mobile			: 9 semaines			
Demi-Saison Mobile			: 19 semaines			
Saison Creuse Mobile			: 24 semaines			
Pointe Mobile			: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus			

(a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA), et le cas échéant en fonction de la puissance souscrite, des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements ou bien de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

**TARIFICATION A LA PUISSANCE
MAJORATION - MINORATION**

Tension de livraison	Taux de correction (€/kW/an)		
	A	B	C
BT (*)	17,00		
HTA1	0,00	28,10	50,50
HTA2 et HTB1	-23,85	0,00	21,88
HTB2	-45,73	-21,88	0,00
HTB3	-58,21	-34,36	-12,48

Coefficients de versionnage			
TLU	LU	MU	CU
1,00	0,82	0,61	0,38

Le montant de majoration ou de minoration de la prime fixe annuelle est obtenu en multipliant la puissance souscrite maximale par le taux défini par la catégorie tarifaire, la tension d'alimentation et par le "coefficient de versionnage".

Exemple :

Tarif Vert A MU ayant une puissance souscrite maximale de 5 000 kW raccordé en HTB1 :

Correctif = 5 000 kW x (-23,85) x 0,61 = - 72 742,5 €/an (minoration)

(*) : montant à appliquer à la puissance réduite quelle que soit la version

**TARIF VERT MT - OPTION BASE
(Contrats à la tension)
EN EXTINCTION - n'est plus proposé**

Version	Prime fixe annuelle (€/kW)	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
		Hiver			Eté		
		PTE	HPH	HCH	HPE	HCE	
MT	TLU	167,52	10,542	7,934	5,705	3,359	1,982
OPTION BASE	LU	102,72	16,819	10,305	6,554	3,575	2,134
	MU	61,80	24,266	12,379	7,397	3,872	2,341
	CU	23,52	34,688	16,155	9,183	4,160	2,557
Energie réactive (c€/kvarh)			1,770				
Coefficients de puissance réduite	TLU		1,00	0,76	0,30	0,14	0,05
	LU		1,00	0,76	0,30	0,14	0,05
	MU		1,00	0,75	0,30	0,13	0,04
	CU		1,00	0,76	0,29	0,14	0,04
Hiver		: de novembre à mars inclus					
Eté		: d'avril à octobre inclus					
Pointe		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus					
Heures Creuses		: 8h par jour et dimanche toute la journée					

(a) Ces prix sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA), et le cas échéant en fonction de la puissance souscrite, des taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) instituées par les communes (ou syndicats de communes) et départements ou bien de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), ainsi que de tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.